



Employi



Éducation



Loisirs



Format



- Solidaires autour d'un projet de vie.
- Initiatives en Franche-Comté, dans le Nord, la Loire, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes.
- Interview de Pierre Berthelot, président de Solidel.
- Accompagner le vieillissement: exemples dans les Deux-Sèvres et les Landes.

# Personnes handicapées

## Pouvoir réaliser ses choix

Que les personnes handicapées aient accès, comme tout citoyen, à l'éducation, aux loisirs, à l'emploi..., quoi de plus normal ? Au quotidien, cela ne paraît pourtant pas si simple ; d'où l'instauration, en février 2005, d'une loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, afin « que chacun trouve sa place ». Un texte ambitieux pour que soient enfin pris en compte, dans leur globalité, les besoins, les attentes et les choix de la personne handicapée, à partir d'un projet de vie que celle-ci formule. Des projets de vie autour desquels la MSA se solidarise et qu'elle veut accompagner. Pour répondre aux attentes des personnes handicapées et de leur entourage, elle mène en milieu rural de multiples actions. Tour d'horizon.

*Les mêmes  
droits  
pour tous*



# Solidaires autour

**Écouter la personne handicapée, pour bien cerner son vécu et ses attentes, favoriser son expression afin d'aider la réalisation de ses choix, dans tous les domaines – logement, activité professionnelle, loisirs...**

**P**roblèmes d'accessibilité des lieux et des transports, circuits administratifs complexes et rebutants, dispositifs publics peu lisibles, manque de solutions en matière scolaire, frilosité de nombreuses entreprises pour l'emploi de personnes en situation de handicap, inéquité de traitement selon les territoires, insuffisance de structures spécialisées d'accueil... En matière

## Parmi les 250 initiatives déjà recensées

Des actions tout azimut ont été lancées par les MSA dans le cadre du plan institutionnel « La MSA avec les personnes handicapées ». Parmi celles-ci : création de fiches pour faciliter les démarches administratives, de plaquettes d'information (Aisne, Côtes-d'Armor, Lot-et-Garonne, Marne-Ardennes-Meuse, Deux-Sèvres...), mise en relation de familles ayant fait face au handicap (Cœur de Loire), constitution de groupes de parole pour des parents d'enfants handicapés dans le Tarn-Aveyron ou l'Ille-et-Vilaine, séjour de vacances pour travailleurs handicapés (Charente, Vendée), soutien des familles ayant un enfant handicapé par un départ en vacances (Haute-Garonne), intégration de jeunes handicapés dans des structures de loisirs (Maine-et-Loire), prévention bucco-dentaire dans un Esat<sup>(1)</sup> (Lot), formation de travailleurs d'un Esat sur les gestes de sécurité, l'hygiène, l'image de soi (Marne-Ardennes-Meuse), permanences sociales au sein d'Esat (Hautes-Pyrénées), appui au reclassement professionnel de salariés dans une entreprise en difficulté (Morbihan), appui conseil à une entreprise pour aménager des postes de travail (Landes), cellule d'insertion pour l'emploi de personnes handicapées (Ile-de-France), accompagnement précoce des travailleurs agricoles en risque d'inaptitude (Vaucluse), intégration de travailleurs du milieu protégé en milieu ordinaire agricole (Côtes-d'Armor), sensibilisation des entreprises à l'emploi de personnes handicapées (Charente-Maritime, Vaucluse), accompagnement pour l'adaptation du logement (Maine-et-Loire), création d'une prestation d'aide aux soins palliatifs (Lot), sensibilisation au handicap par le théâtre (Morbihan)...

(1) Établissement et service d'aide par le travail (anciennement CAT).



© A-M Lafay/CCMSA service Image(s)

de handicap, la liste des insatisfactions et des griefs est encore longue au début du <sup>xxi</sup> siècle, bien que le droit de la personne handicapée à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ait été posé par la loi du 4 mars 2002. La loi de février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » doit apporter des évolutions fondamentales et concrétiser les principes de la participation et la proximité, avec la création des maisons départementales des personnes handicapées (voir article en page 20 dans ce dossier), du droit à compensation des conséquences du handicap, quels que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge ou le mode de vie, ou encore de l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale – éducation, emploi, cadre bâti, transports... Avec le droit à compensation, il s'agit de prendre en compte les besoins, les attentes et les choix de vie de la personne handicapée,

# d'un projet de vie



en situation de handicap, elle mène, depuis une trentaine d'années, des actions sur le terrain de l'insertion professionnelle ; pour ce faire, elle a mis en place divers programmes. En 1992, elle a aussi créé Solidel, association nationale animant un réseau de MSA et d'établissements et de services par le travail (voir l'interview de Pierre Berthelot, président de Solidel, en page 28). Plus récemment, depuis 2004, elle s'est dotée d'un plan institutionnel « La MSA avec les personnes handicapées », dont les objectifs sont d'agir à la fois dans le champ de l'insertion sociale et dans celui de l'insertion professionnelle. Il est articulé autour de trois axes : accompagner la personne handicapée et son entourage ; agir sur le milieu de vie pour le rendre accueillant et intégrant en favorisant l'adaptation des logements, l'accès aux services, aux équipements... ; soutenir l'insertion professionnelle.

## Sur tous les fronts

Développé dans 40 départements, ce plan a été un moteur d'initiatives à caractère individuel (accompagnement social, professionnel...) ou collectif (groupes de parole, de remobilisation, organisation de rencontres et d'événements...) et a aussi généré la mise en place de nouvelles prestations extralégales – en matière de vacances, d'habitat, d'aide à domicile, d'aide aux aidants. Les actions concernent d'abord l'insertion et le maintien dans l'emploi, puis l'accès aux droits, l'adaptation des logements, l'accompagnement des enfants handicapés et de leur famille, l'aide aux aidants, les loisirs et les vacances. Dans huit départements, est menée en outre une réflexion sur les besoins des personnes handicapées vieillissantes avec des établissements de travail protégé (article dans ce dossier, avec des initiatives dans les Deux-Sèvres, p. 30, et dans les Landes, p. 32) et de nombreuses actions sont réalisées en lien avec ces établissements en matière de santé sécurité au travail, de prévention santé et d'intégration sociale (voir notre reportage dans le Nord, p. 24). Des interventions multiples, à l'image de besoins multiples. ■

Gildas Bellet

## Précédents échos

Certaines actions pour l'accompagnement des familles, la sensibilisation du public, l'emploi des personnes handicapées... ont fait l'objet d'articles dans de précédents numéros. Les derniers en date :

- « À l'orée d'une grande réforme », reportage dans la Somme et rencontre avec des familles dans les Alpes-Maritimes (*Le Bimsa* de décembre 2003) ;
- « Handicap et emploi », reportage en Charente-Maritime (*Le Bimsa* de janvier 2004) ;
- « Faciliter les démarches des personnes handicapées », reportage dans le Loiret (*Le Bimsa* de mars 2005) ;
- « Les parents prennent la parole », reportage en Ille-et-Vilaine (*Le Bimsa* de janvier 2006) ;
- « Les tondailles de Saint-Barnabé », reportage dans le Var (*Le Bimsa* d'avril 2006) ;
- « Le handicap, ça vous apprend à grandir », reportage dans les Landes (*Le Bimsa* de juin-juillet 2006) ;
- « Fermes auberges pour tous publics », reportage en Alsace (*Le Bimsa* de décembre 2006).

## Accompagner la personne handicapée et son entourage

en proposant, après évaluation des besoins et des aspirations de chacun, des mesures diverses : prestations et aides adaptées et personnalisées, orientation en établissement social ou médico-social, mesures nécessaires pour permettre la scolarisation, l'accès à l'emploi, etc.

### Un engagement institutionnel de la MSA

L'écoute, le respect de l'expression d'un choix de vie, l'accompagnement de projets trouvent bien entendu écho à la MSA. Attentive aux préoccupations des personnes

Afin de faciliter les démarches des personnes handicapées et de leurs familles, a été créé, dans chaque département, un lieu unique : la maison départementale des personnes handicapées.

# UN « guichet unique » POUR LE handicap

**A**dieu la Commission départementale d'éducation spéciale (CDES, gérée par l'Éducation nationale et la Ddass), adieu la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep, gérée par la DDTEFP et la Ddass), adieu le dispositif pour la vie autonome. Ils ont officiellement tiré leur révérence fin 2005 pour laisser la place à une maison départementale des personnes handicapées (MPDH), un « guichet unique » dont le Conseil général exerce la tutelle administrative et financière.

Le cloisonnement, l'éclatement antérieur des structures a vécu. Place maintenant, en un même lieu, à une approche globale des situations, touchant à tous les aspects de la vie de la personne. La MPDH, prévue par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, est en effet destinée à permettre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées. Dans chaque département, ces maisons doivent exercer « une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps » (voir encadré).

## Un droit à compensation

La Commission des droits et de l'autonomie, au sein de la MDPH, prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée notamment en matière d'attributions de prestations et d'orientation. La MPDH gère, sous contrôle d'un comité de gestion composé des financeurs, un fonds départemental de compensation qui attribue les aides permettant aux personnes de faire face aux frais

restant à leur charge après versement de la prestation personnalisée de compensation du handicap. Avec la loi du 11 février 2005, a en effet été posé le principe d'un droit pour la personne handicapée à « compensation » des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Il s'agit de prendre en compte les besoins, les attentes et les choix de vie de la personne handicapée, en proposant, après évaluation des besoins et des

## Les principales missions des MPDH

- Informer et accompagner les personnes handicapées et leur famille dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution.
- Mettre en place et organiser l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base du projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap.
- Assurer l'organisation de la Commission des droits et de l'autonomie et le suivi de la mise en œuvre de ses décisions, ainsi que la gestion du fonds départemental de compensation du handicap.
- Recevoir toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de la compétence de la Commission des droits et de l'autonomie.
- Organiser une mission de conciliation par des personnes qualifiées.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises.
- Organiser des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux et désigner en son sein un référent pour l'insertion professionnelle.
- Mettre en place un numéro téléphonique pour les appels d'urgence et une équipe de veille pour les soins infirmiers.

aspirations de chacun, des mesures diverses. Cette prestation de compensation du handicap englobe des aides de toute nature – humaines, techniques, animalières, aménagement du logement, du véhicule... –, déterminées en fonction des besoins et du « projet de vie » (voir hors-texte) de la personne handicapée, et est attribuée sans condition de ressources.

Avec le nouveau dispositif, qui associe le Conseil général, les organismes de protection sociale, les associations et l'État, les demandes des personnes handicapées sont centralisées afin de mieux les appréhender et d'y répondre plus rapidement. Juridiquement créées au 1<sup>er</sup> janvier 2006,

elles n'avaient pas pourtant à cette date réuni tous les atouts pour les faire vivre au mieux. Leur mise en place est donc progressive, car de nombreux points ont été à régler : regroupement des différentes compétences en un même lieu, création de systèmes d'information centralisés, attente de la parution de certains textes de la loi de février 2005...

### S'impliquer pour influencer

Tout comme pour les sites pour la vie autonome qui ont précédé les MPDH, la MSA s'implique, en fonction des souhaits et des ressources disponibles au niveau de chaque caisse. Assurer la représentation au sein



### Le projet de vie

**C'est une contribution de la personne handicapée, ou de son représentant légal, à la définition de ses besoins. Il peut être défini par écrit, dans un document confidentiel, qui présente notamment ses besoins, ses souhaits et ses aspirations. La personne handicapée est libre de ne pas le faire. L'équipe des maisons départementales des personnes handicapées peut, si la personne le souhaite, apporter une aide à la formulation de ce projet de vie.**

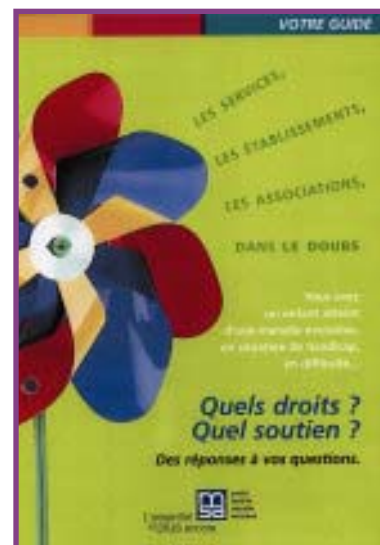
## Infos, droits et bonnes adresses

**D**our que le handicap ne soit pas un « parcours du combattant », comme le déplorent souvent les familles, la MSA de Franche-Comté a édité un guide destiné aux parents d'un enfant handicapé. Une quinzaine de partenaires a été associée à l'opération et a participé à la rédaction de ce document. Petit retour en arrière. En 2003, le conseil d'administration de la MSA a souhaité que soit développée une action sociale en faveur des personnes confrontées à un problème de handicap. Le projet a été confié au service d'action sociale qui a retenu les enfants handicapés comme priorité d'intervention. En juin et juillet 2003, les travailleurs sociaux ont mené une enquête sur les quatre départements de la région (Doubs, Jura, Haute-Saône et Territoire de Belfort), auprès de soixante familles agricoles bénéficiaires de l'allocation d'éducation spéciale (AES) pour l'un de ses enfants. L'objectif : mieux cerner les difficultés rencontrées pour faire face au handicap de leur enfant, et déterminer leurs besoins. Les familles consultées ont notamment indiqué qu'elles manquaient d'information sur les droits et sur les structures et associations existantes. Elles devaient également faire face à l'isolement auquel elles sont confrontées dès l'annonce du handicap et, ensuite, tout au long de la vie, ainsi qu'à un manque de soutien. Afin d'apporter à ces familles de l'information et un accompagnement social et psychologique,

la MSA a mis en place plusieurs actions, dont la réalisation d'un guide, édité en 2004 pour chaque département de la région et distribué aux organismes départementaux œuvrant pour le handicap. Simple et synthétique, composé de 26 pages réunies dans un classeur, il rassemble des informations pratiques sur les droits, les aides et les possibilités de soutien à domicile, l'aménagement du domicile et les aides techniques, les soins médicaux ; les services, les structures d'accompagnement et les établissements de l'éducation spécialisée ; l'orientation professionnelle. Sans oublier des informations concernant la scolarité, les loisirs, les vacances, la culture et la pratique sportive. Les parents peuvent également y trouver les coordonnées d'associations d'entraide, ainsi que celles des assistantes sociales de la MSA. Depuis sa parution, ce guide est remis par les travailleurs sociaux aux familles agricoles dont un enfant bénéficie de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (1). Sa réactualisation est en cours. La distribution des fiches ainsi mises à jour donnera l'occasion, cet été, aux travailleurs sociaux de rencontrer à nouveau les familles qui apprécient l'aide que leur apporte ce guide au quotidien. ■

**Anne Pichot de la Marandais**

(1) AEEH, anciennement allocation d'éducation spéciale (AES).



**Depuis 2005, la MSA de Franche-Comté offre un guide à chaque famille agricole dont un enfant est handicapé.**

→ de ce nouveau dispositif, c'est en effet représenter les intérêts de la population agricole et rurale, et promouvoir les valeurs d'équité, de solidarité et de responsabilité propres à notre protection sociale. Christian Gabotto, représentant de l'action sociale à la MSA des Landes, indique que « *la MSA est impliquée à tous les niveaux de la Maison landaise des personnes handicapées – groupement d'intérêt public, participation aux commissions départementales, accompagnement de l'évaluation avec les équipes sociales, participation au financement du fonds de compensation. Si la MSA n'était pas attendue au départ, nous avons été reconnus du fait de notre investissement antérieur, tant pour le handicap léger que pour le handicap lourd. Aujourd'hui, nous avons une place de choix et nous sommes entendus.*

*Ce qui s'explique aussi par l'approche globale de la MSA en matière de handicap : prévention, médecine du travail, accompagnement, appui, conseil...», en parfaite cohérence avec la volonté d'une vision d'ensemble, en un même lieu, de la situation d'une personne handicapée. Sur un plan global, la MSA fait partie des instances dans 28 départements (chiffres au 31 janvier 2007). Dans 43 départements, les caisses collaborent aux missions de la MDPH – accueil, information, évaluation, conseil. En grande majorité, elles sont représentées dans les Commissions des droits et de l'autonomie et contribuent aux fonds de compensation. Un niveau de représentation susceptible encore d'évoluer, compte tenu du retard important pris par la mise en place de ce dispositif.*

**Gildas Bellet**

## Dans la Loire, écouter et associer

**Témoignages de personnes handicapées, rédaction d'une plaquette d'information, réunion de sensibilisation du personnel et embauche de salariés handicapés : la MSA de la Loire se mobilise.**

**D**oigt de départ : le lancement du plan institutionnel, qui a fait l'objet d'une journée de sensibilisation en février 2004. Le but était de faire connaître les orientations du plan et l'engagement politique de la MSA auprès des élus politiques, des partenaires institutionnels et associatifs, des délégués MSA et de personnes handicapées. En effet, l'occasion a été donnée à des adhérents handicapés de s'exprimer sur leurs difficultés au quotidien, afin que les participants puissent mieux cerner leur vécu et leurs attentes. Écouter et associer les personnes handicapées à la démarche, tel était le fil conducteur de cette journée, le but étant qu'elles se sentent prises en compte dans les décisions qui les concernent. La deuxième action a été la réalisation d'une plaquette d'information à destination des adhérents et de leur famille touchés par le handicap. Elle a été rédigée par un groupe constitué des différents services techniques de la MSA. Intitulé « *Mieux vivre dans la Loire* », ce document

se présente sous la forme de fiches pratiques destinées à faciliter les démarches administratives. Il donne des informations utiles dans tous les domaines de la vie, ainsi que les adresses des principaux services. Ce guide est adressé aux adhérents ayant un taux d'incapacité permanente partielle supérieur à 50 %, l'allocation aux adultes handicapés ou l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Une mise à jour est prévue prochainement. Autre action de sensibilisation, la direction a réuni, en janvier 2005, tout le personnel pour lui présenter le plan handicap, afin que chaque employé puisse mieux renseigner et orienter les adhérents ayant des difficultés de santé. La plaquette « *Mieux vivre dans la Loire* » a été distribuée au personnel. Autre retombée : la MSA embauche de plus en plus de travailleurs reconnus handicapés et un travail de réflexion par rapport à l'accueil des handicapés au travail devrait être entrepris.

**Anne Pichot de la Marandais**



# Incitation à l'embauche, retour à l'emploi

**La MSA des Bouches-du-Rhône sensibilise les employeurs agricoles à l'emploi des travailleurs handicapés. Elle propose également à ces derniers un stage de retour à l'emploi.**

La MSA des Bouches-du-Rhône a lancé le plan «*La MSA avec les personnes handicapées*» en 2004. Il comprend 25 actions, dont certaines concernent le soutien à l'emploi et à l'insertion professionnelle. C'est ainsi que la MSA s'est engagée pour, d'une part, sensibiliser les employeurs agricoles, afin qu'ils emploient des travailleurs handicapés ou qu'ils maintiennent dans leur emploi ceux déjà embauchés et, d'autre part, proposer un stage de reclassement à des personnes handicapées sans emploi depuis longtemps. Un groupe de travail partenarial, réunissant les principaux acteurs œuvrant dans le domaine de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, a réfléchi aux actions concrètes à mener. C'est ainsi, qu'en 2005, différents supports d'information ont été réalisés pour les employeurs agricoles (édités par un atelier de travail protégé): une plaquette généraliste sur l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en agriculture, une autre sur l'embauche de personnes handicapées (présentant «*Cap emploi*», l'organisme spécialisé dans l'aide à l'embauche et le placement des travailleurs handicapés) et une troisième sur le maintien dans l'emploi (expliquant sur quels partenaires s'appuyer). Ces dépliants, édités à 5.000 exemplaires, ont été adressés aux exploitants agricoles et aux employeurs et mis en ligne sur le site Internet de la MSA. En 2006, des modules d'information sur l'emploi des travailleurs handicapés ont été intégrés dans des réunions rassemblant des professionnels du monde agricole. Ont ainsi été présentés aux participants le rôle des



© E.Larrayadieu/CCMSA service Images(s)



© E.Larrayadieu/CCMSA service Images(s)



© E.Larrayadieu/CCMSA service Images(s)

Proposer un cycle de formation dans les secteurs d'activité agricole tels que, la taille, des serres et du conditionnement



© A.M.Lafay/CCMSA service Images(s)



© E.Larrayadieu/CCMSA service Images(s)

différents acteurs dans le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, ainsi que des cas concrets de salariés et d'exploitants ayant pu conserver leur activité professionnelle. Des documents d'information leur ont également été remis.

## Retour à l'emploi pour 9 stagiaires

Si les effets de cette action ne peuvent se mesurer qu'à long terme, en revanche le stage de reclassement, visant à remobiliser des travailleurs handicapés sans emploi depuis longtemps, a déjà porté ses fruits, puisqu'il a permis à certains de retrouver du travail. Ainsi, suite à la première session organisée en février 2004, sur les 12 stagiaires en formation, il y a eu 7 propositions d'embauche, dont 4 effectives. 10 stagiaires



→ ont suivi la session de décembre 2004. Parmi eux, une personne a été embauchée juste après le stage et 2 autres ont eu une piste pour un emploi. En juin 2006, 9 anciens stagiaires travaillent toujours, tandis que 6 ne sont plus demandeurs d'emploi pour des raisons diverses (AAH, retraités...).

### Un cycle de formation de deux mois

Ce stage est piloté par un organisme de formation spécialisé dans les métiers du secteur agricole. Sont associés à cette action des partenaires œuvrant dans l'emploi des personnes handicapées. Il consiste à proposer un cycle de formation de deux mois, dans le même

secteur d'activité agricole que celui pour lequel les personnes avaient été déclarées inaptes. Un ergonome les évalue en situation de travail, les forme aux postures adaptées à leur handicap et envisage les aménagements de postes nécessaires. Parallèlement, sont recrutés des maîtres de stage, employeurs potentiels, intervenant dans les secteurs de la taille, des cultures sous serres et du conditionnement, et pouvant accueillir ces stagiaires. Ce stage a été reconduit sur la période 2006-2007 selon les mêmes modalités. Il est actuellement proposé sur le secteur nord-ouest du département, mais il pourrait être étendu à d'autres territoires. ■

Anne Pichot de la Marandais

# Hygiène de vie, prévention et santé

La prévention des risques du quotidien, tel est le but du « parcours prévention » imaginé par la MSA du Nord pour des personnes handicapées travaillant dans un établissement et service d'aide par le travail. Illustration avec l'atelier « hygiène alimentaire ».

Vers dix heures, par une belle matinée d'avril, les ouvriers des Ateliers de l'Ostrevant, à Denain (59), sont en pleine activité sur l'un des neuf sites de cet établissement et service d'aide par le travail (Esat, anciennement CAT – centre d'aide par le travail). Une douzaine de leurs collègues, néanmoins, ne vaquent pas à leurs tâches habituelles. Accompagnés par une éducatrice, ils se sont rendus à l'invitation de deux assistantes sociales de la MSA du Nord, Sophie Morin et Anne Debusschère. Le thème de l'invitation est un atelier consacré à « l'hygiène alimentaire », dont les deux femmes sont les animatrices. Tous les actes quotidiens liés à l'alimentation y sont abordés : les courses, le rangement des aliments, leur conservation, les menus.

Sophie et Anne ont aménagé leur stand au fond d'une salle. Sur un panneau mobile de couleur bleue est représenté un grand frigo ouvert, qui n'attend plus que d'être rempli. À sa gauche, des ronds de plastique colorés sont accrochés au panneau par des adhésifs. Des aliments variés les illustrent, peints avec amour par un artisan : un appétissant poulet, des légumes frais, un poisson sorti de l'eau, du

lait, des pâtes... Devant le stand, une table de petit déjeuner est dressée, pouvant convenir à tous les goûts et tous les appétits. Il ne reste plus qu'à commencer. Les stagiaires prennent place sur des sièges disposés en arc de cercle.

### Comment rangez-vous vos courses ?

Pour entamer l'échange, rien de tel qu'une mise en situation. « Qui vient s'asseoir à la table pour se composer le premier menu de la journée ? », propose Sophie. Jean-Marie s'avance,



© Thomas Bousquet

commente: «*C'est comme quand je vais à l'hôtel en vacances!*», s'exclame-t-il. Et il indique ce qu'il choisirait. Anne approuve, et donne quelques conseils pratiques au groupe. «*Il faut se nourrir le matin, recommande-t-elle, car ceux qui partent travailler à jeun risquent d'avoir un "coup de barre" vers onze heures, et c'est à ce moment-là qu'arrivent souvent des accidents du travail. Quand on n'arrive pas à manger le matin, on peut emporter un fruit ou des barres de céréales dans sa poche.*»

«*Qu'avez-vous mangé et bu hier?*», demande Sophie. Quelques participants se lancent dans une description. Dès qu'un ingrédient est cité, les deux animatrices sélectionnent les types d'aliments correspondants parmi les images adhésives, qu'elles regroupent. Elles en profitent pour énoncer les familles d'aliments. Les produits laitiers sont représentés dans des images entourées d'une bande bleue. Les viandes, poissons et œufs ont une bande rouge, les fruits et les légumes ont évidemment reçu la couleur verte, bref ce sont des groupes bien reconnaissables. Quelques conseils diététiques ponctuent la désignation de telle ou telle denrée. Éviter de prendre un soda pourtant célèbre dans le monde entier permet ainsi de ne pas avaler l'équivalent de dix-huit morceaux de sucre. Les pommes de terre? Non, ce ne sont pas des légumes. Et il faut équilibrer ce qu'on mange à midi et le soir, démonstration à l'appui avec des exemples.

Une nouvelle question pour le petit groupe: «*Comment rangez-vous vos courses?*» Edouard se lève, saisit des images adhésives et les place sur les étagères du frigo virtuel. David se lève pour l'aider. Edouard est efficace, car les surgelés sont disposés sans hésiter dans le congélateur, le poulet et le poisson dans la partie haute du frigo, pour prévenir le développement de bactéries, le lait dans la porte, les fruits et légumes tout en bas. Rosa vient placer les yaourts. Laurent range les œufs. Personne ne se trompe pour ranger les pâtes, ailleurs que dans le frigo. Les conseils pratiques continuent. Attention aux dates limite de consom-

mation, attention aussi à rapporter vite chez soi les produits périssables pour les mettre au frais. On parle un peu régime aussi, certains participants en suivent un, notamment Laurent qui est suivi par son médecin et par l'infirmière de l'Esat. Se mettre à la diète, et en tout cas manger correctement sans abuser, c'est plus efficace que «*les médicaments qu'on voit dans les publicités*», indique Sophie. Des conseils simples et accessibles, avec quelques indications plus spécifiques pour les participants qui sont aussi des parents, ou qui vivent en couple.

## Un cocktail qui fait école

Pour finir, Anne et Sophie remettent à chacun un dépliant illustré sur des règles alimentaires simples, et une boîte bleue. Dans la boîte, une jolie tasse à couvercle isotherme, portant le logo MSA et le souhait «*bon appétit!*». Elle plaît beaucoup, visiblement. Les animatrices prennent une courte pause, avant le groupe suivant. Elles sont à l'aise dans ce rôle, car elles présentent cet atelier depuis 2001. Sophie explique: «*L'ensemble des animations résultent de discussions avec les responsables de l'Esat. Nous avons commencé avec des animations "vélo" (sécurité routière, entretien). Le stand correspondant est décoré de photos prises avec des ouvriers de l'Esat, qui ont accepté de simuler des situations à éviter, comme le fait de rouler de front, ce qu'ils ont parfois eu du mal à faire! Après, on est passé à des actions sur l'hygiène corporelle et alimentaire. Notre stand "salle de bains" présente des produits que les personnes handicapées peuvent toucher, un mannequin dont il faut faire la toilette... Et le stand "cuisine". Le principe des images adhésives permet de les manipuler, donc de faire participer les membres du groupe. Il fallait inventer des images destinées aux adultes, mais accompagnées d'un discours simplifié. Un éducateur de l'Esat est toujours présent aux sessions. Ainsi les messages d'éducation sont relayés. Le dernier-né de nos stands s'appelle "les petits maux" et c'est un stand "armoire à pharmacie", pour apprendre à traiter les bobos de la vie courante.*» Les animations ne durent pas plus d'une heure, mais ce sont des parenthèses appréciées. Situations vécues, jeux et éducation sanitaire composent le cocktail que la MSA du Nord a su mitonner pour s'adapter à son public, cocktail qui commence à faire école dans d'autres départements. Parmi les participants du jour, certains ont même gardé des souvenirs d'une précédente animation, ce dont Anne et Sophie sont assez fières.

**Thomas Bousquet**

**Nouveau stand: l'armoire à pharmacie**



# Et les loisirs alors ?

Dans les Alpes-Maritimes, Saïda Aouragh a décidé de monter une association pour faciliter le transport et proposer des activités de loisirs, des rencontres à des personnes à mobilité réduite. Coup de projecteur, à l'occasion d'un concert organisé à Vence au profit d'Handica services 06.



© Gilles Bellet

Saïda, Mohamed et Saïd

Envie de voir un film au cinéma ou de profiter d'activités organisées à quelques kilomètres de chez soi ? Désir d'aller passer un moment chez des amis ? Envie d'organiser un pique-nique ? Besoin d'aller acheter des vêtements ? Pour la plupart d'entre nous, ces activités ne paraissent pas vraiment inhabituelles, lointaines, impossibles ou inaccessibles. Il suffit de monter dans notre voiture, de prendre un bus, voire de s'arranger avec un voisin... Pour Saïda,

Magali, Saïd ou Laetitia, c'est loin d'être aussi simple. Car pour eux, une sortie se programme, s'organise et... se finance. Handicapés moteurs, ils vivent en fauteuil roulant. Quand il s'agit de se déplacer, ils doivent avoir recours à une société de transport spécialisée, équipée de véhicule aménagé. Un service très coûteux. Contrairement aux déplacements d'ordre médical, scolaire ou professionnel, les sorties pour les loisirs ne bénéficient pas d'une prise en charge ; leurs sorties sont de ce fait occasionnelles et les opportunités de loisirs plutôt rares. Saïda Aouragh, atteinte de myopathie, fondatrice et présidente de l'association Handica services 06, expose très concrètement le problème : « Une personne handicapée ne peut pas se permettre souvent de consacrer une somme de 70 € pour se rendre ici ou là. Les loisirs peuvent être à la portée de tout le monde. Mais le "hic" pour nous, c'est le déplacement. » Être limité dans les occasions de sortie, voire en être privé faute de moyens, voilà qui peut évidemment très vite entraîner repli sur soi et solitude.

## Un projet plusieurs fois récompensé

Handica services 06 a bénéficié du soutien de la Direction départementale de la jeunesse et des sports (bourse de 1.000 €), de la MSA des Alpes-Maritimes qui a accordé 3.000 € pour que l'association puisse se faire plus largement connaître (création d'un site Internet, d'affiche, de flyers...), de la Caisse centrale de la MSA qui a offert une bourse de 2.500 € lors de la cérémonie de remise des prix de la dernière édition de l'appel à projets jeunes organisée en mars 2007 au Salon international de l'agriculture (article dans notre précédent numéro).

L'association s'est donné comme objectif de mettre en place un service de transport pour ces personnes à mobilité réduite ; elle leur propose aussi des activités de loisirs et des rencontres pour « maintenir une vie sociale ».

## Pas de loisirs sans l'association

Handica services 06 vient juste de souffler sa première bougie. Samedi 21 avril 2007, c'est à la salle Jacques Facloz de Vence que rendez-vous a été pris avec Saïda. De la scène à la régie, les techniciens procèdent au réglage des lumières, de la sono. À l'extérieur, une troupe répète une dernière fois sa chorégraphie... Saïd, l'un des frères de Saïda lui aussi atteint de myopathie, installe la caisse en compagnie de Mohamed, leur cousin venu de Grasse donner un coup de main. Tout doit être prêt et au point pour l'arrivée du public au concert de Michaël Meyer, artiste de la région, qui sera pour l'occasion entouré d'autres interprètes, d'un humoriste et de troupes de danse. Un événement rendu possible grâce à la rencontre, il y a quelque temps, de Saïda avec Jean-Michel Vallauri, auteur-compositeur et directeur artistique, et grâce à l'engagement de bénévoles et la solidarité des artistes – « on a plaisir de chanter pour des gens qui en ont besoin », souligne l'une d'elles. Jean-Michel a proposé l'organisation de ce concert (le deuxième en moins d'un an) pour faire connaître l'association et permettre une rentrée de fonds – les bénéfices de la soirée étant reversés à Handica services 06.

« On a travaillé environ quatre mois pour préparer cette soirée », souligne Saïda. Si elle indique que le côté artistique, ce n'est pas sa partie, elle a pris en charge toute l'organisation : recherche de la salle, questions d'assurance, déclaration à la Sacem... Lever de rideau peu après 20h ; les performances se succèdent devant un public d'environ 300 personnes. De quoi donner du baume au cœur aux initiateurs du spectacle. Beau succès pour la soirée, ponctuée de moments d'émotion, comme lors de l'interprétation de la chanson « Pourquoi », écrite par Jean-Michel pour Saïda à l'occasion du Téléthon 2006.

Pendant l'entracte, rencontre de Magali, 26 ans et autant d'années dans un fauteuil. Maman d'un petit garçon de 2 ans, elle est adhérente d'Handica services 06 depuis quelques mois. Domiciliée à Tourrette-Levens (une commune de 4.500 habitants



© Cédric Bellier

Michaël Meyer. Il a notamment interprété lors de cette soirée une chanson écrite pour Saïda pour le précédent Téléthon.

à une quinzaine de Km de Nice), elle a « rencontré Saïda par l'intermédiaire d'une amie » et ne tarit pas d'éloges sur l'association et sur le dynamisme de sa présidente. Très entourée par sa famille, grâce à laquelle elle s'est « relevée après avoir traversé des périodes difficiles », Magali dit aussi pourtant avoir « ressenti de la solitude ». Elle trouve maintenant des opportunités de sorties, de rencontres et d'amitié. Une complicité s'est établie entre les deux jeunes, et Magali se remémore, avec des pétilllements dans le regard, les précédentes activités auxquelles elle a déjà participé : visite de Monaco, journée shopping et cinéma, initiation au handball... Des moments de plaisir impossibles à vivre, selon elle, sans l'appui de l'association : « Quand on est handicapé, on peut avoir des équipements pour améliorer son quotidien. » Mais il n'y a pas grand-chose de fait pour l'accès aux loisirs, le transport. « Cela constitue pour nous une importante difficulté. Il faudrait que ça change un peu, c'est énervant ! » Pour l'heure, l'association trouve donc toute sa place. Elle prend en charge une partie des coûts des déplacements – actuellement confiés à une entreprise spécialisée – lors des sorties qui sont proposées à ses adhérents. À terme, c'est l'acquisition d'un véhicule aménagé qui est prévu.

## « Le handicap m'a fortifiée »

C'est en discutant avec une assistante sociale de la MSA des Alpes-Maritimes, venue à domicile dans le cadre du plan institutionnel « handicap » pour l'un de ses frères, lui aussi atteint de myopathie, que Saïda s'est ouverte sur son désir de constituer une association. Petit à petit,





© Gildas Bellet



© Gildas Bellet

## « C'était une vocation, pas une roue de secours »

→ elle a bâti son projet avec la MSA – « un travail d'environ six mois ». Elle avait « déjà servi plusieurs associations bénévolement, toujours dans le domaine des loisirs. Une fois que je me suis sentie prête, j'ai voulu me lancer et créer la mienne. Depuis que je suis toute jeune, j'ai une sensibilité, une fibre sociale, et je voulais intervenir dans le domaine de l'aide à la personne ; je suis très motivée par cela. C'était une vocation, pas une roue de secours ». Saïda estime vivre bien avec son handicap : « Je prends beaucoup de recul, je relativise, et j'oublie vite les moments difficiles que, comme tout le monde, je traverse. J'ai évolué avec ma maladie et j'ai eu le temps de m'y habituer. »

« Petit à petit, je perds des forces que je ne récupérerai pas. » La dégénérescence des muscles – à l'évolution progressive – que la myopathie engendre fait que Saïda a « perdu la marche à l'âge de 17 ans. Mais le muscle de la langue n'est pas encore atteint, lance-t-elle avec humour. Je n'ai pas pâti de mon handicap pendant ma scolarité. Je dirais même que cela m'a for-

tifiée. Je me raccrochais aux études, aux amis avec l'en-  
vie de bien faire, d'avance ». Pas de problème de transport à ce moment-là : un véhicule adapté, dont les frais étaient pris en charge, la conduisait entre son domicile et son établissement scolaire. Pas de difficultés particulières non plus par rapport au « fameux » regard

de l'autre que l'on évoque si souvent : « Pour moi, c'est le reflet de celui qu'on porte sur soi-même. Le regard de l'autre, on le provoque en quelque sorte ». C'est lorsqu'elle a fini ses études – un bac profes-

### [INTERVIEW]

## « Le respect »

### Qu'est-ce que Solidel ?

**Pierre Berthelot :** Créée en 1992, l'association Solidel réunit à la fois des MSA et des associations gestionnaires d'établissements et services d'aide par le travail, montés ou soutenus à l'origine par des élus ou des dirigeants de caisses de MSA. Sensibilisé et très intéressé par la problématique du handicap, j'en assume la présidence depuis 2005. En matière de regard sur le handicap, d'inclusion des personnes sur les territoires de vie, Solidel est loin d'être en retard et a, en une quinzaine d'années, acquis de l'expérience : notre positionnement sur le champ professionnel nous a fait nous intéresser très tôt à la santé sécurité au travail, au respect du salarié pour ce qu'il est, pour la capacité de production qu'il met au service à l'entreprise. Très tôt aussi, l'association s'est penchée sur la question du vieillissement des personnes handicapées.

### En quoi consistent vos actions ?

**P. B. :** Nous avons défini plusieurs axes de travail pour la période 2006-2010. D'abord le développement d'une culture santé sécurité au travail dans les Esat [établissement et service d'aide par le travail, anciennement CAT – centre d'aide par le travail] et EA [entreprise adaptée, nouvelle appellation des ateliers protégés] agricoles. Un exemple concret et novateur pour illustrer cette préoccupation : la sortie d'ici juin d'un CD-Rom de formation pour les activités d'entretien d'espaces verts, construit avec les professionnels. Ce support est destiné à contribuer à renforcer le caractère professionnel des Esat agricoles, à qualifier le personnel ; il participe à la recherche de la qualité dans un souci de prévention et de sécurité – dans le secteur, de nombreux risques existent, liées à des situations de travail, à l'utilisation de machines et d'outils... Nous sommes persuadés qu'il pourra être adapté à d'autres publics et proposé en milieu ordinaire de travail. Pas de

sionnel de secrétariat – que cela lui a paru plus difficile, le quotidien n'étant plus rythmé par l'école, les sorties et les rencontres qu'elle génère. La recherche d'un emploi lui semblait problématique car « j'aurais eu besoin dans le cadre professionnel de l'assistance d'une tierce personne pour l'accomplissement de certains actes, de certaines tâches ». Et elle n'est pas prête à ce que son indépendance soit grignotée. L'association, en revanche, lui donne la chance de « me lever le matin avec une motivation. Je n'ai pas le sentiment d'être une personne ayant déjà fait sa vie et qui, petit à petit, se couperait du monde. Je suis plus active maintenant, je réalise quelque chose d'utile à d'autres, et de plaisant pour

moi aussi ! » Les perspectives pour la période à venir ? Continuer de faire connaître Handica services 06 (une dizaine d'adhérents aujourd'hui). Pour cela, vont être réalisés prochainement des affiches, des flyers « qui seront envoyés aux mairies, aux centres pour faire connaître ce que nous proposons. Les gens sont isolés, il faut justement aller les chercher ». Dans la foulée, un site Internet sera créé par un professionnel : « Il sera simple – présentant nos objectifs, nos activités, nos projets – nous pourrions nous-mêmes le mettre à jour. » Et parallèlement, bien sûr, de nouvelles activités – au moins deux par mois – se mettent en place pour les prochaines semaines. ■

**Gildas Bellet**

## En savoir plus

**Association Handica Services 06**  
1502 chemin de Sainte-Colombe  
Lotissement du Suve, villa 20  
06140 VENCE - Tél: 06 03 23 73 93  
e-mail :  
association\_handicaservices06@laposte.net

## du salarié handicapé »

texte, tout passera par l'image et le son, afin de contourner les difficultés que beaucoup rencontrent avec l'écrit. Le support sera ainsi utilisable dans différentes situations et dans différents lieux de formation. C'est bien une plus-value offerte à la société par le monde du handicap, alors que celle-ci a généralement tendance à envisager cet apport dans l'autre sens.

### **Vous évoquez le vieillissement. Où en est votre réflexion ?**

**P. B. :** Dès 1996, Solidel avait effectué une enquête auprès des personnes handicapées accueillies dans les établissements qui en sont membres. Précurseur, anticipant le respect de la citoyenneté des personnes handicapées prôné par la loi de 2005, l'association les avait sollicitées pour connaître leurs aspirations, la façon dont elles voulaient vivre après leur cessation d'activité. Elle avait lancé avec la MSA en 2001 un appel à projet « Préparons demain avec les personnes handicapées ». L'association a également participé à une recherche action avec Chorum et Agrica. Elle anime actuellement un groupe de travail sur le thème du vieillissement, et soutient différents projets, par exemple dans les Deux-Sèvres [voir ci-après], dans la Marne.

Ce que nous voulons, c'est élaborer un cadre de réflexion large pour l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes : la fatigabilité, chez un travailleur handicapé, peut conduire à réfléchir plus précocement à une cessation d'activité. Autre questionnement : si les parents, la fratrie ne sont plus en mesure d'accompagner, que faire ? Il faut envisager un panel de solutions, en réponse à des situations et des choix de vie différents : outre la possibilité de création de structures, je pense au développement de services à domicile, à l'accueil familial... Sur le terrain, les établissements et les MSA sont ou vont être confrontés à cette problématique. Les acteurs locaux

auront à apporter leur contribution afin de trouver des solutions bien ancrées à leur territoire de vie. Notre volonté est de pouvoir leur proposer des réponses diversifiées et, pour cela, nous travaillons actuellement, avec des partenaires, à la réalisation d'un guide de bonnes pratiques.

### **Quelles sont vos perspectives de développement ?**

**P. B. :** Nous cherchons à rapprocher les établissements de travail protégé du milieu agricole et les caisses de MSA, à rapprocher milieu protégé et milieu ordinaire et à faire mieux prendre en compte les problématiques liées au handicap. Nous avons conduit une grande enquête auprès des Esat et EA agricoles afin de mieux connaître ces structures, leurs activités, leurs personnels, leurs liens avec le milieu ordinaire, leurs besoins. Les résultats en seront restitués à la rentrée prochaine, lors de réunions régionales qui auront lieu à Rennes, Toulouse et Bagnolet. Dans certains départements, il y a eu une volonté historique de la part de MSA de soutenir l'inclusion des personnes handicapées dans leur territoire de vie ; je prendrais pour exemple le Lot, où la caisse a soutenu la création d'une entreprise agricole fabriquant des fromages de Rocamadour et d'une ferme pédagogique, qui emploient des salariés handicapés... D'autres caisses ont en revanche eu moins de contacts avec le milieu protégé. On peut donc intensifier le travail ; il s'agit d'ailleurs d'un devoir dans le cadre de la mission de service public de la MSA, notamment en termes de prévention et de santé. C'est sur le terrain agricole que nous voulons développer l'association et les services qu'elle offre ; notre légitimité est là. Les travailleurs handicapés agricoles sont des ressortissants comme les autres, ils ont la même valeur. ■

**Propos recueillis par Gildas Bellet**



© L. Péron/CCMSA service image(s)

**Pierre Berthelot,**  
président  
de Solidel

**Pour faire mieux connaître l'association Solidel, ses membres, promouvoir les activités réalisées par les établissements et développer les possibilités de contacts, un site Internet va être ouvert d'ici fin mai ([www.solidel.org](http://www.solidel.org)).**

# « Les relations de voisina

**Depuis septembre 2006, la Marpahvie de Couture-d'Argenson, dans les Deux-Sèvres, accueille une dizaine de résidents dans une petite structure autonome construite à proximité de la Marpa.**

**À** Couture-d'Argenson, la réflexion sur l'accueil de personnes handicapées mentales vieillissantes remonte à plusieurs années. Dès 1999, sur la commune, la Marpa accueillait une personne déficiente intellectuelle, puis une seconde y a passé environ deux ans, une expérience rendue possible du fait de l'accompagnement personnalisé offert à chacun, rappelle le directeur de la structure, Philippe Bénard. La cohabitation avec les résidents plus âgés s'est très bien passée et assez rapidement une amélioration de l'état de santé de ces deux personnes a été constatée. « *Mais si le travail d'intégration a pu être réalisé, c'est parce qu'elles n'étaient que deux sur vingt. Dans une plus grande proportion, cela poserait des problèmes.* » D'où l'idée, pour répondre à de forts besoins d'hébergement pour cette population, de créer une petite structure spécifique. Celle-ci, mitoyenne de la Marpa, a ouvert ses portes en septembre 2006<sup>(1)</sup> pour accueillir 10 résidents permanents – autant d'hommes que de femmes, âgés de 48 à 58 ans – et un en accueil temporaire.

## Plus jeunes, valides et mobiles

Chacun y dispose d'un petit appartement sans kitchenette avec des sanitaires complets et répondant aux normes pour l'accueil de personnes handicapées. Approche personnalisée, écoute et réponses à des besoins individuels... la recette est la même qu'à la Marpa et, au vu de la réussite de la formule, plusieurs personnes aujourd'hui hébergées dans des foyers plus grands, au milieu de gens plus jeunes, sont sur liste d'attente. L'animation est essentiellement axée sur le quotidien. Les résidents font les courses, se promènent, mais avant ils doivent donner un coup de main, débarasser la table, entretenir leur chambre... L'idée est de stimuler et responsabiliser chacun. Télévision – chaque chambre en est

équipée ainsi qu'un espace commun – ou jeux de société font également partie de leur emploi du temps. Les départs en vacances ou en week-end chez des parents sont également possibles. « *Le groupe est agréable et connaît une bonne dynamique* », reconnaît Philippe Bénard, aujourd'hui directeur des deux structures. Les liens avec la Marpa ? « *Ils n'ont pas été proposés. Le personnel ne devait en aucun cas faire le forcing. L'écart d'âge entre les résidents des deux unités est d'environ 30 ans, en fait une génération, ce qui conduit nécessairement à adopter des rythmes de vie différents. Plus jeunes, plus valides et mobiles à Marpahvie, ils sont plus demandeurs d'activités et attirés par des sorties à l'extérieur. Mais, entre les deux groupes, les relations de voisinage se sont nouées toutes seules. Elles sont très chaleureuses, très sympathiques. Pourtant, au départ, on pouvait ressentir une légère appréhension chez certains résidents, dans leurs familles ou même parmi le personnel. Aujourd'hui les personnes souffrant de troubles psychiques font des courses pour la cuisinière de la Marpa, vont à la pharmacie pour les plus vieux, mettent le couvert... Et à Noël dernier, ils ont décidé d'organiser le repas de fête en commun.* »

## Un rythme de croisière atteint en trois mois

Au plan du fonctionnement, la règle est le chacun chez soi. Tout est distinct hormis certains aspects techniques tel que l'entretien, le secrétariat administratif ou la confection des repas – la cuisine est faite à la Marpa, ce qui concourt à une meilleure rationalisation des moyens. Mais au niveau du personnel, les deux équipes sont différentes. Sept personnes encadrent les résidents de Marpahvie dont quatre aides médico-psychologiques et une monitrice éducatrice. Chaque structure a son surveillant de nuit et cela peut représenter



© E.Larroyadieu/CCMSA service Image(s)



© E.Larroyadieu/CCMSA service Image(s)

(1) La MSA des Deux-Sèvres et la CCMSA ont participé au financement du projet qui a également bénéficié de l'appui de la Fédération nationale des Marpa et de Solidel.

# GE se sont nouées toutes seules »

un plus, par exemple en cas d'urgence ; c'est un des avantages de la proximité immédiate. « Si l'ouverture de Marpahvie a occasionné un surcroît de travail, nous avons en trois mois atteint un rythme de croisière. Mais c'est parce que nous sommes dans une petite structure que tout a été mis en place très rapidement ; s'il y avait 50 places, ce ne serait pas pareil. Par contre pour un fonctionnement idéal, nous avons prévu d'agrandir l'unité pour

passer à 15 places, ce qui donnerait plus de souplesse, grâce à un renforcement de l'équipe. C'est aussi un moyen de répondre à une partie des demandes en attente. » Et cela en attendant l'ouverture à plus long terme d'autres structures de ce type, car l'idée pourrait bien faire des petits comme à Périgné, à 30 km de là, à côté de la Marpa de cette commune. Un nouveau souhait de développement à suivre. ■

Marie-Luce Gazé Desjardins

## Accompagner le vieillissement

Pour les personnes handicapées, l'évolution de l'espérance de vie constitue un privilège récent. Qu'en est-il de l'accompagnement de ce vieillissement ? Les acteurs de terrain qui y sont confrontés retroussent leurs manches.

Envisager des solutions alternatives – satisfaisantes pour tous – au maintien à domicile des personnes handicapées lorsque leur entourage vieillit, s'essouffle, commence à rencontrer lui-même des problèmes de santé, poursuivre un accompagnement fondé sur la stimulation et la socialisation, concilier les désirs des personnes handicapées de poursuivre leur existence dans leur environnement de vie habituel et les contraintes des structures qui les accueillent aujourd'hui... tels sont quelques-uns des défis à relever, alors que l'espérance de vie des personnes handicapées mentales s'est fortement accrue au cours des dernières décennies. Les acteurs de terrain confrontés à ce vieillissement ont développé une panoplie de solutions : aménagement du poste de travail, actions de prévention-santé, organisation d'une cessation progressive d'activité, recherche d'une nouvelle façon de vivre, d'un autre lieu de vie... En terme d'hébergement, devant la pluralité des besoins, diverses pistes peuvent être envisagées : création de structures spécifiques ; entrée en maison de retraite ; vie de façon autonome ou en famille, avec suivi par un service

d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ; hébergement dans une famille d'accueil... Dans l'Allier, la MSA a travaillé sur un projet départemental de coordination de l'accueil temporaire pour les personnes handicapées. La présentation des conclusions de cette étude a lieu ce mois-ci et fera l'objet d'un article dans un prochain numéro. À noter qu'Agrica, Chorum et la MSA lancent un appel à projet commun, ouvert aux organismes sans but lucratif, concernant l'accompagnement de la transition activité-retraite pour les travailleurs handicapés vieillissants des Esat. Il a pour objectif de contribuer au développement de réponses diversifiées de proximité, permettant de satisfaire les attentes des personnes handicapées, fragilisées par des situations de rupture liées à la cessation d'activité, à la disparition des familles, à l'avancée en âge. Les projets devront concerner la création ou l'évolution de services, d'établissements ou de dispositifs pour accompagner les projets de vie des travailleurs handicapés vieillissants des Esat et contribuer à la réussite de leur passage vers la retraite. Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 29 juin 2007. ■

### En savoir plus

Plusieurs études et rapports assortis de recommandations ont été publiés depuis quelques années. Parmi ceux-ci :

- le rapport du sénateur Paul Blanc « Une longévité accrue pour les personnes handicapées vieillissantes : un nouveau défi pour leur prise en charge », remis en juillet 2006 ;
- un rapport assorti de recommandations publié en octobre 2006 à la suite d'une recherche-action, menée par le Cleirppa et financée par la MSA, Agrica et Chorum, sur « le vieillissement et la cessation d'activité des travailleurs handicapés en Esat » (Établissement et service d'aide par le travail) pour répondre à ces questions : comment adapter le travail à des personnes vieillissantes ? Comment accompagner ces travailleurs vers une cessation d'activité ? Comment et où les accompagner une fois à la retraite ? Solidel figure parmi les membres du comité de pilotage.

**En 2009, une structure d'hébergement spécialisée pour les personnes handicapées vieillissantes verra le jour à Pissos, dans les Landes. Un projet porté par l'association d'action sanitaire et sociale de Moustey, avec l'appui de la MSA du département. Explications.**



De gauche à droite : Raoul Massetat, Christian Gabotto, Claude Marseille avec le responsable de l'atelier.

## « Déraciner le moins possible »

**M**énuiserie, travaux forestiers, fabrication de palettes, gestion d'un domaine de chasse... Les activités développées par l'Esat (établissement et service d'aide par le travail, anciennement CAT, centre d'aide par le travail) « Le Courria » à Moustey, commune étape sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, s'inscrivent parfaitement dans ce territoire de la forêt des Landes de Gascogne. À l'atelier, situé à la sortie du village, les salariés handicapés travaillent le bois. Le responsable « planche » quant à lui sur les détails d'une commande à honorer prochainement, avec Raoul Massetat et Claude Marseille, respectivement président et directeur de l'association d'action sanitaire et sociale (AASS) de Moustey, gestionnaire de l'Esat. Une association qui a aussi en charge un foyer d'hébergement pour les salariés handicapés de la structure, un service d'accompa-

gnement et de suite pour ceux pouvant habiter un logement autonome à l'extérieur, et un foyer de vie pour les personnes n'étant pas ou plus aptes à travailler en milieu protégé ni à vivre en foyer d'hébergement. Une structure importante – « c'est le plus gros employeur du canton, avec plus de 80 salariés handicapés », souligne Christian Gabotto, représentant de l'action sociale de la MSA des Landes, impliqué de longue date dans l'accompagnement social et professionnel des personnes handicapées<sup>(1)</sup>. Une structure également très ancrée à son environnement et intégrée à la vie locale. À l'origine de cette implantation, un couple, qui s'était investi dans l'accueil et l'accompagnement de quelques enfants reconnus « débiles mentaux profonds, inéducables et semi-éducables ». Une association, créée en 1959, a ensuite pris le relais pour poursuivre cette prise en charge dans un

(1) La MSA des Landes a un long passé en matière d'action en faveur des personnes handicapées, principalement dans le champ de l'insertion professionnelle et sociale. Elle a choisi, lors de son adhésion au plan institutionnel handicap, d'orienter ses actions sur le reclassement professionnel, le vieillissement des personnes handicapées, et les familles avec enfants (voir Le Bimsa de juin-juillet 2006).

cadre réglementaire. « *Au départ, elle était gérée par des notables locaux, retrace Claude Marseille. Elle a d'abord ouvert un IMP (pour les enfants jusqu'à 14 ans), puis un IMPro (pour les jeunes de 14 à 20 ans). Dans les années 70, c'est au tour d'une première section de foyer adultes de voir le jour.* » Dès 1987, l'association n'accueille plus que des adultes handicapés mentaux. Les différentes structures se sont ouvertes au fil de l'avancée en âge des personnes accueillies et des évolutions de prise en charge. Ainsi, certains ont passé quasiment toute leur vie à Moustey : « *Les gens sont ici chez eux et font partie de la vie de la collectivité.* » Pour certains, sonnera bientôt l'heure de la cessation d'activité. Pour d'autres, les capacités se seront réduites bien avant l'âge de la retraite, nécessitant des modifications de leur mode de vie. À 60 ans – âge plafond – ceux qui résident en foyer ne pourront y rester. Les Esat et les foyers associés sont en effet agréés par de nombreux conseils généraux pour accueillir les personnes handicapées jusqu'à cet âge ; ensuite, elles peuvent être amenées à quitter le milieu de vie où elles ont organisé toute leur sociabilité, pour partir en maison de retraite. Déracinement et perte de repères probables pour beaucoup ! Le fil d'une existence construite pas à pas, avec effort et ténacité, pourrait-il se couper brusquement ? L'accueil en maison de retraite n'est certes pas voué à l'échec, mais la cohabitation entre une population désormais très âgée (environ 85 ans) et des personnes handicapées bien plus jeunes – ayant d'importants besoins de stimulation pour le maintien de leurs capacités, de besoins d'animation, et souvent accoutumées à être accompagnées par un personnel spécialement formé – n'est pas simple et ne peut pas s'improviser.

## Notre réponse se veut diversifiée

Confrontée à cette question du vieillissement des personnes handicapées qu'elle accueille, l'AASS a cherché des solutions : « *Sur le département, poursuit Claude Marseille, nous avons été les premiers à organiser un accompagnement à temps partiel pour des personnes rencontrant des problèmes d'instabilité temporaire ou dont l'état se dégrade avec l'avancée en âge, et qui ne peuvent plus travailler à plein temps. Avec le recul, nous avons constaté que les évolutions pathologiques se poursuivent et que le travail allégé n'est plus suffisant pour répondre à ce processus de*

*vieillesse. Le conseil d'administration a donc décidé d'engager une réflexion pour l'accompagnement des personnes qui quitteraient le travail protégé.* » De là est né un projet prévoyant la construction d'une maison de retraite spécialisée, alternative, d'une capacité de 24 places. « *Il n'existe pas de structure de cette nature dans les Landes. Le Conseil général a souhaité que nous soyons pilotes du projet.* » Mais « *au-delà de la structure, notre réponse se veut diversifiée, en fonction des situations : maintien à domicile avec un suivi pour les personnes qui ont une autonomie suffisante pour conserver leur logement actuel, partenariat avec des EHPAD [établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes]. Autre piste proposée : un réseau local de familles d'accueil – solution pour l'instant écartée par le Conseil général. Si les proches ne sont plus en mesure d'accompagner, pourquoi en effet ne pas envisager un accueil en famille, ce qui serait plus dans la continuité de ce qu'a vécu la personne handicapée ?* »

Une panoplie de solutions donc pour préparer au mieux, avec la personne handicapée, l'évolution du mode de prise en charge liée à la cessation de son activité et assurer une continuité. « *Il paraît essentiel de déraciner le moins possible ces personnes du lieu où elles ont vécu et du mode de vie qu'elles ont connu* », souligne Raoul Massetat.

La structure sera construite à Pissos (6 Km de Moustey). Avec une capacité d'accueil de 28 places au départ, elle sera ouverte aux personnes dès l'âge de 50 ans – « *moment où pourrait apparaître pour certains la nécessité d'interrompre l'activité professionnelle* » – et travaillera en partenariat avec les maisons de retraite traditionnelles. Un exemple ? « *Contrairement à notre association, la maison de retraite de Pissos n'a pas de véhicule, précise Claude Marseille. Par contre, elle dispose d'un système de restauration.* » Les équipements pourront donc être mutualisés pour tous les résidents. « *La future structure a pour objectif d'accompagner le vieillissement, dans la limite des soins que nous pourrions accompagner. Si la personne continue d'être en bonne santé, elle pourra y vivre jusqu'à sa mort.* » ■

Gildas Bellet

« Le fil d'une existence construite avec effort et ténacité pourrait-il se couper brusquement ? »

## L'association d'action sanitaire et sociale de Moustey et la MSA

L'association a pour objet de développer en milieu rural l'accueil des personnes handicapées en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour leur insertion sociale et professionnelle et ceci par la création et la gestion d'établissements et de services appropriés. Dans les années 80, le retrait d'administrateurs locaux fondateurs de l'association a conduit des administrateurs de la MSA des Landes à s'impliquer ; depuis lors, l'institution lui apporte un soutien technique, d'expertise et financier. Sont membres de droit de l'association la MSA, la commune de Moustey, la commune de Pissos et le Conseil général des Landes. L'AASS adhère en outre à Solidel.